Information à la clientèle selon l'Article 45 LSA

Version à jour au 11/11/2025

Sélection Finance Patrimoine GmbH. SARL (Suisse) au capital de 20 000 CHF, enregistrée au Registre du Commerce du canton de Zurich sous le code : CHE-321.358.302. Conseiller financier enregistrée auprès d'ARIF, membre de l'organe de médiation Finsom. Assurance de responsabilité professionnelle conforme aux les articles art. 29, al. 1, let. b, *LSFin* et art. 32 OSFin.Contact : c/o Impact Hub, Silhquai 131, 8005 Zurich - Téléphone 077 529 6163 - Courriel : cio@sfpatrimoine.fr ; Site internet : www.sfpatrimoine.fr. Sélection Finance Patrimoine GmbH est une filiale du Groupe Sélection Finance Patrimoine SAS (France) au capital de 30 000 €, immatriculée au RCS Paris 411439839.

Introduction

Madame, Monsieur,

En application des articles 7,8 et 9 de la **Loi sur les Services Financiers** (LSFin) du 15 juin 2018, relative aux Conseillers à la Clientèle ; et de l'article 45 LSA sur l'information à la clientèle ; nous vous présentons les informations règlementaires ainsi qu'une présentation de notre société.

Ce document vous est remis lors de notre 1er entretien et/ou postérieurement en cas de sa réactualisation.

Sur les pages suivantes vous trouverez à la suite :

1) Une présentation de notre société
2) Nos domaines d'activité
3) Les informations déontologiques
4) Vos recours possibles
5) Les facteurs de risque des investissements
6) Notre politique de rémunération

En vous remerciant de la confiance que vous aviez bien voulu nous accorder,

Nous vous prions de croire en l'assurance de nos salutations dévouées.

1) Présentation du Groupe Sélection Finance Patrimoine

Sélection Finance Patrimoine. SAS au capital de 30.000 € - RCS Paris : 411 439 839 - Siège Social : 20, rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris, France
Sélection Finance Patrimoine GmbH. SARL au capital de 20 000 CHF, enregistrée au Registre du Commerce du canton de Zurich sous le code : CHE-321.358.302. Adresse : c/o Impact Hub, Silhquai 131, 8005 Zurich, Suisse.

Sélection Finance Patrimoine GmbH est une filiale à 50,1% de Sélection Finance Patrimoine SAS. Le reste du capital est détenu par Julien Jarmoszko et sa famille. Julien Jarmoszko est le gérant de Sélection Finance Patrimoine GmbH et est actionnaire de Sélection Finance Patrimoine SAS.

Le Groupe Sélection Finance Patrimoine ne possède aucun lien capitalistique avec ses fournisseurs et partenaires.

Sélection Finance Patrimoine GmbH est au service des clients résidents en Suisse et aux clients non-résidents souhaitant investir en Suisse.
Sélection Finance Patrimoine GmbH ne procure aucun conseil sur les actifs et comptes en France.

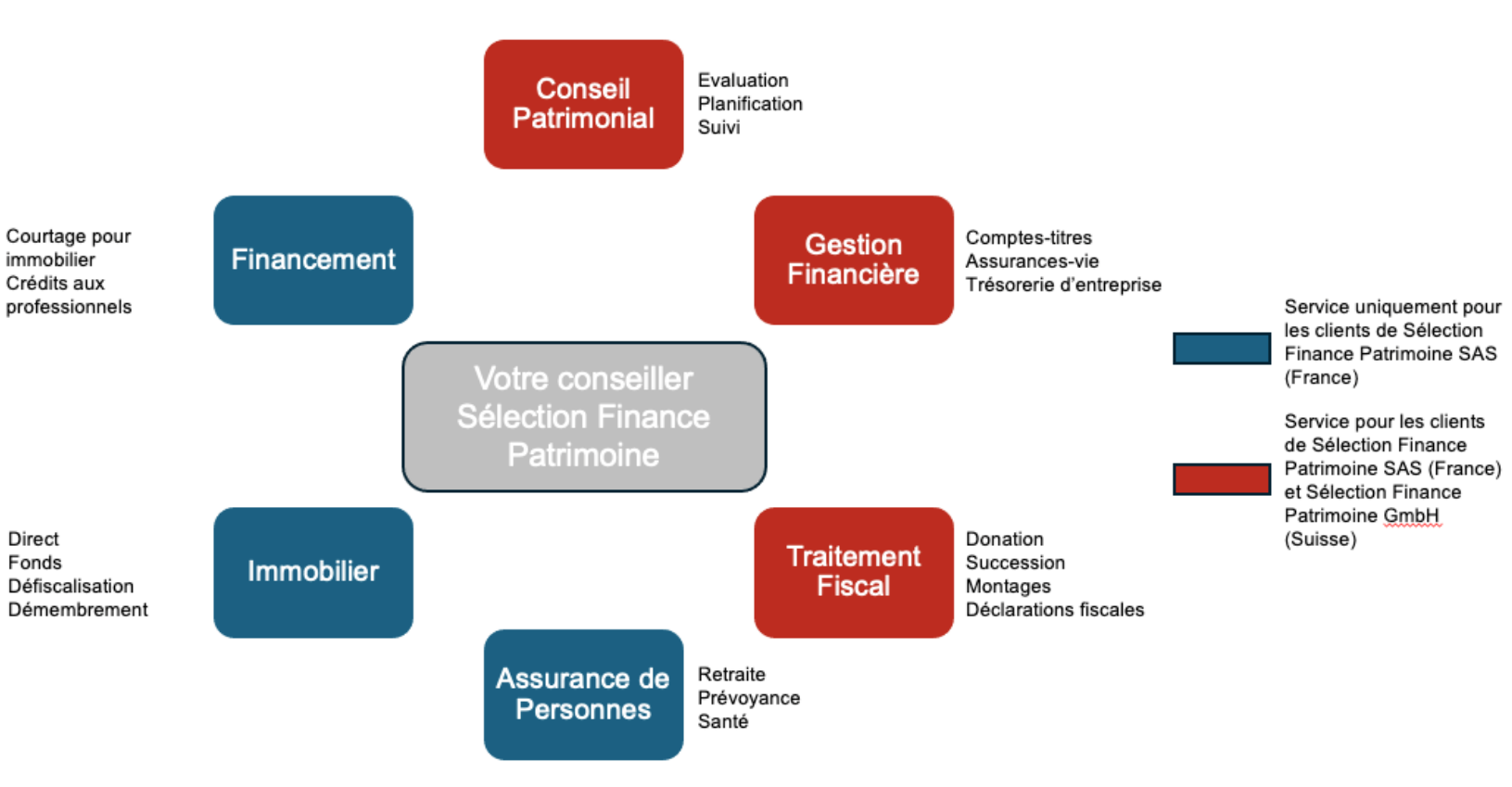
Le groupe Sélection Finance Patrimoine a souscrit des assurances responsabilité civile.
En conformité avec les articles art. 29, al. 1, let. b, *LSFin* et art. 32 OSFin, une police a été souscrite auprès de la Compagnie Liberty Mutual Insurance Europe SE sous le n°ZUAC2V8I001 pour un montant de 1 million de francs suisses.

2) Domaines d'activité

Le Groupe **Sélection Finance Patrimoine** accompagne ses Clients dans tous les domaines de la gestion de patrimoine : gestion financière, assurance vie, prévoyance (retraite, santé, invalidité, dépendance), optimisation fiscale, financements immobiliers, situation civile (mariage, transmission, succession, etc) ainsi que l'optimisation fiscale.

Fondé en 1997, fort de l'expérience professionnelle de ses membres et de ses relations avec les partenaires financiers réputés au niveau européen, le groupe **Sélection Finance Patrimoine** propose des produits et services adaptés aux besoins de ses Clients.

Plus de 1000 clients ont confié leur patrimoine et/ou la gestion de leur épargne au groupe Sélection Finance Patrimoine, en France ou à l'étranger.



3) Déontologie

Formation professionnelle
Dans le cadre du Code de Bonne Conduite de l'Anacofi (l'association professionnelle du groupe en France) ainsi que des articles 6 LSFin, article 22 LSFin et 104 OSFin, nous nous sommes engagés à suivre les formations réglementaires obligatoires régissant nos différents statuts.

Secret professionnel
Notre rôle de conseil nous donne un niveau de connaissance élevé de la situation patrimoniale du client et des paramètres personnels, familiaux ou professionnels qui la constituent. Une confidentialité totale accompagne nécessairement cette connaissance personnalisée. Il garantit au client la protection de toute information et de tout document qui lui sont confiées en application de l'art 321 du Code Pénal Suisse.

Indépendance
Votre conseiller dispose d'une totale liberté d'action. Il garantit à son client sa rigueur morale et son indépendance à l'égard de tout organisme financier, commercial, administratif ou de presse. Grâce à cette indépendance, il exerce, en permanence, un jugement vigilant et pertinent sur les prestations et les produits proposés par les organismes de placements.

Loi Fédérale sur La Protection des Données (nLPD) mise à jour le 27/10/2022
Dans le cadre de notre activité, nous avons été amenés à détenir les informations vous concernant. A l'instar du Régime Général sur la Protection de Données (règlement UE 2016/679), la nLPD apporte des changements importants aux dispositions règlementaires existantes en matière de protection des données personnelles, nous amène à nous assurer que vous en avez bien conscience. Les informations personnelles recueillies font l'objet d'un traitement automatisé de la part de Sélection Finance Patrimoine GmbH. En notre qualité de responsable de traitement, vous pouvez nous joindre aux coordonnées suivantes : Sélection Finance Patrimoine GmbH, c/o Impact Hub, Silhquai 131, 8005 Zurich, Suisse, tél : +41 77 529 6163, mail : sfpreception@sfpatrimoine.fr. Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé pour une exploitation liée exclusivement à vos produits souscrits. Elles sont conservées tout au long de la relation d'affaire et 10 ans au-delà de notre relation d'affaires.

Code de Bonne Conduite
Votre conseiller connait les règles de comportement énoncées dans l'article 6 LSFin. Il s'est par ailleurs engagé à appliquer le plus haut des standards entre la LSFin (Suisse), le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF (l'association professionnelle en France de Sélection Finance Patrimoine SAS) et les standards éthiques édictés par le CFA Institute (www.cfainstitute.org - International).

4) Vos recours

La LSFin classe la clientèle en trois catégories : privés, professionnels et institutionnels. Faute de mention contraire de notre part, vous serez considéré par défaut comme une cliente ou un client privé, ce qui vous offre le degré de protection le plus élevé.

Bien qu'aucun litige ne se soit manifesté depuis la création du groupe Sélection Finance Patrimoine en 1997, nous avons mis en place le schéma suivant pour vos recours.

a) Réclamation

En cas de réclamation, vous pouvez saisir notre cabinet :

- Par courrier : Sélection Finance Patrimoine GmbH, c/o Impact Hub, Silhquai 131, 8005 Zurich, Suisse

- Par courriel : sfpreception@sfpatrimoine.fr
- Par téléphone : +41 77 529 6163
- Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation sous dix jours ouvrables dès sa réception ou sous deux mois si circonstances particulières dûment.

b) Saisir un médiateur

Si le traitement de votre réclamation n'aboutissait pas selon vos espérances, l'article 74 et 75 LSFin définit le principe et le recours à une médiation. Sélection Finance Patrimoine GmbH est affiliée à Finsom, organe de médiation. Vous pouvez déposer une plainte par plusieurs moyens :

- Formulaire internet : https://finsom.ch/accueil/acces-mediation
- Courrier : Finsom, Avenue de la Gare 66, 1920 Martigny, Suisse
- Téléphone : +41 27 552 04 24

Les frais de dépôt de plainte et de son traitement sont à la charge de Sélection Finance Patrimoine GmbH à condition qu'aucune autorité de conciliation, aucun tribunal, aucun tribunal arbitral ou aucune autorité administrative n'est ou n'a été saisi de l'affaire, et qu'une médiation n'a pas déjà été tentée dans l'affaire. Dans le cas contraire, les frais de procédure sont financés selon les dispositions du Code de procédure civile (CPC).

5) Les risques liés aux investissements

Tout investissement comporte des risques. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les performances passées ne sont pas une indication des rendements futurs.
Les instruments financiers et les stratégies d'investissement susceptibles de vous être proposés sont en général les suivants :

Type d'instrument	Niveau de risque	Horizon de placement	Niveau de perte maximale	Principaux risques
Fonds en euro	Faible	Court à long	Selon décrément	Liquidité
Actions	Élevé	Long	Totalité du capital	Perte en capital, change, liquidité si non coté.
Obligations	Faible à élevé	Court à long	Totalité du capital	Taux, change, liquidité, change, contrepartie.
OPC et FIA	Faible à élevé	Court à long	Totalité du capital	Perte en capital, taux, change.
Fonds immobiliers	Faible à moyen	Long	Totalité du capital	Perte en capital, liquidité, change, éventuellement fiscal.
Fonds professionnels	Élevé	Long	Totalité du capital	Perte en capital, change, liquidité.
Groupements forestiers	Moyen	Long	Totalité du capital	Perte en capital, liquidité, fiscal.
Bien immobilier	Faible à élevé	Long	Totalité du capital	Perte en capital, liquidité, fiscal.

Une brochure détaillée des risques des instruments est publiée et mise à jour par l'association Suisse des Banquiers (ASB).
Nous la mettons à disposition sur notre site internet : www-sfpatrimoine.fr/selection-finance-patrimoine-gmbh/ ou sur simple demande.

6) Rémunération

Le Conseil non-indépendant perçoit une quote-part des frais prélevés par ses partenaires sous forme de commissions et/ou d'honoraires de conseil et de suivi. Vous avez le droit de vous y opposer et exiger qu'ils vous soient intégralement versés.
La rémunération de ses autres prestations sera payée directement par le Client.

Les honoraires supplémentaires font l'objet d'un devis à présenter au Client et s'appliquent dès leur acceptation par ce dernier. De façon générale, la tarification d'une prestation dite « sur-mesure » fait l'objet d'un accord écrit entre les deux parties.

Un forfait administratif de 200 CHF vous sera demandé lors de notre première réunion. Il couvre une petite partie du travail effectué en amont, pendant et en aval de notre première rencontre.

En dehors des honoraires qui lui sont dus, aucune société du groupe Sélection Finance Patrimoine n'encaisse de fonds de ses Clients.